

SCI SIKO & 2 IHI

SCI SIKO & 2 IHI

Annonce n° 280

Type Constitution de société

Parution print 15/11/2023 · Le Journal de Mayotte (ffff)

Avis de constitution

SCI SIKO & 2 IHI

Suivant acte sous signatures pricées en date du 7 novembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de libéralité ou d'apport, la détention, la construction, la propriété, l'administration, la location et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers.

La dénomination sociale est : « SCI SIKO & 2 IHI »

Le siège social est fixé à : PAMANDZI (97615), 4 rue Cheick Saidali Ahmed Ali

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire respectivement à hauteur de 500,00€ par l'un et de 500,00€ par l'autre associé.

Les parts sont librement cessibles à titre onéreux et à titre gratuit en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété entre associés ou entre titulaires de droits de même nature que ceux objets de la cession, ainsi qu'entre le cédant et ses descendants. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement de l'unanimité des associés en droits de vote.

Le gérant est Monsieur Saïd IBRAHIM, Salarié, demeurant à PAMANDZI (97615), 4 rue Cheick Saidali Ahmed Ali

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU

Pour avis

Le notaire.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.